

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 mars à 18h35, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Anissa BRIKH, Philippe CHEVALIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY et Jean-Michel TALON.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER à Thomas BIETRY, Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER et Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 20 février 2024	Le 21 février 2024	En exercice	50
		Présents	32
		Votants	36

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Bernard VIATTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2024-02-12 - Budget annexe CENTRE AQUATIQUE - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)2024

Rapporteur : Christian RAYOT

Préambule

La CCST a pris la compétence du Centre Aquatique au 1^{er} juillet 2020. Celle-ci a été motivée notamment par l'intérêt communautaire indiscutable de l'équipement et son rayonnement supra communal. En effet, le Centre Aquatique de Delle constitue l'une des 4 piscines actuellement existantes sur le Territoire de Belfort.

Nous avons pu réaliser :

En ce qui concerne la partie technique :

- Le changement de la chambre de mesure et d'analyse du bassin sportif (appareil permettant de mesurer le taux de chlore, le Ph et la température de l'eau en temps réel)
- Le changement de la centrale de détection de gaz dans la chaufferie
- Le changement du régulateur de production d'eau chaude sanitaire
- L'achat d'une nouvelle baie de brassage avec tirage de nouveaux câbles
- Le changement de la masse filtrante du bassin sportif

➤ Tarifs :

Aucun changement tarifaire n'est envisagé cette année.

➤ De nouveaux investissements :

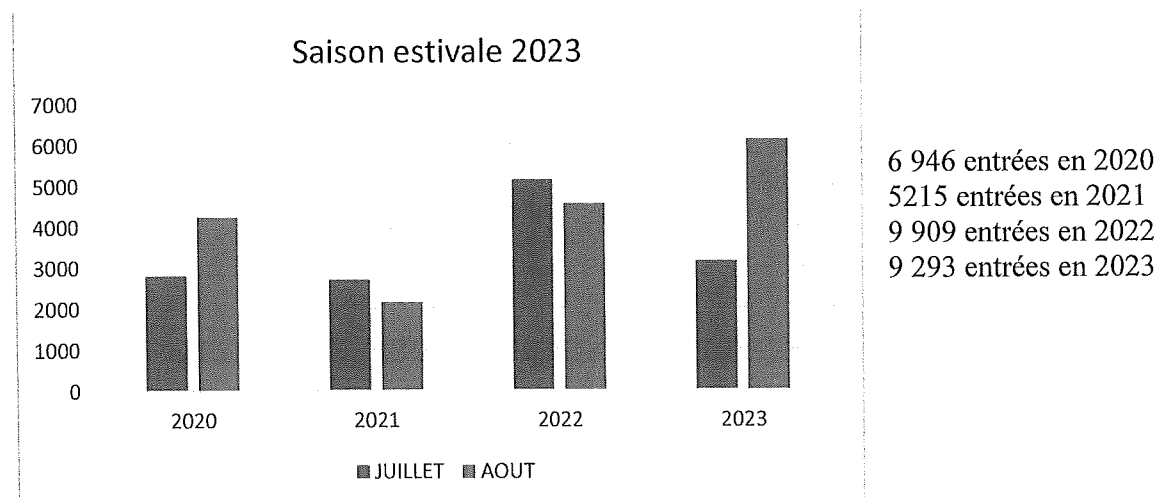
Suite à la consultation d'une société (NR Therm) pour l'étude de faisabilité à l'installation d'un groupe froid au niveau de la Centrale d'Air de façon à déshumidifier l'atmosphère au sein du Centre Aquatique, le projet sera lancé en 2024 avec la mise en place d'un appel d'offre.

Un bureau d'étude sera mis en place courant 2024 pour proposer un projet plus attractif et familial au niveau du parc extérieur.

Le projet de réfection de la façade du Centre Aquatique n'ayant pas été effectué, il est prévu sur l'année 2024.

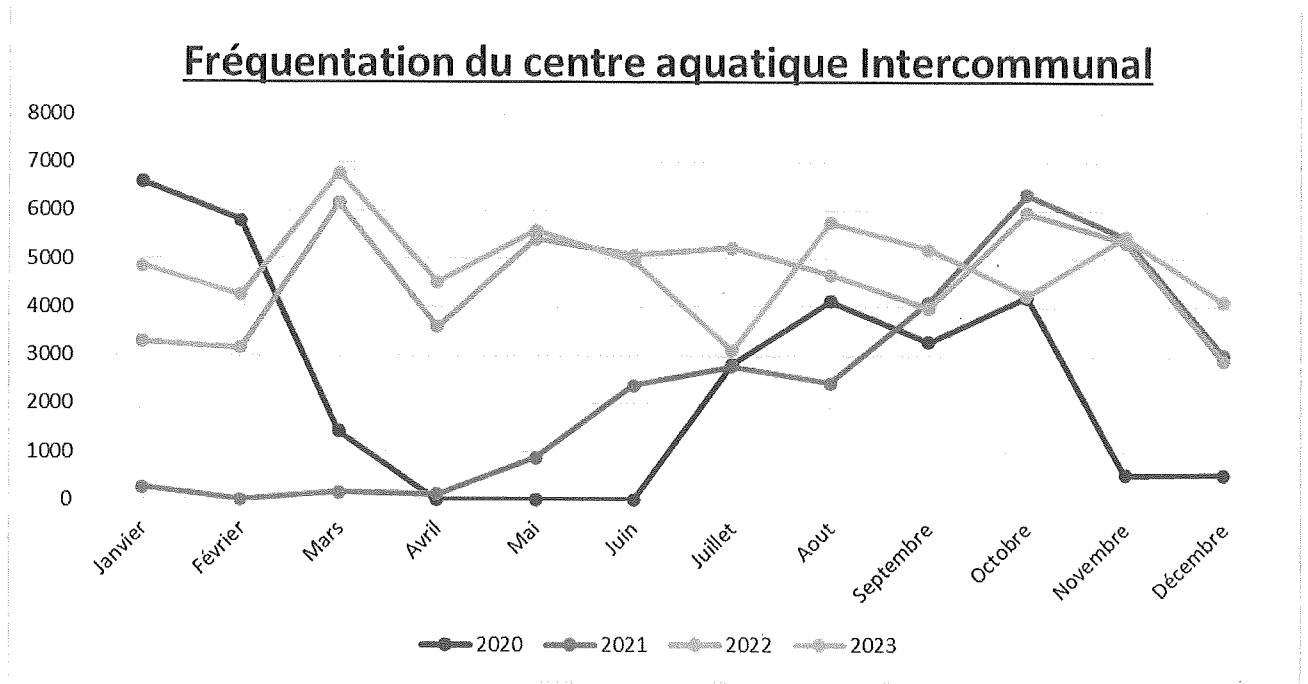
QUELQUES CHIFFRES :

Fréquentation saison estivale



En 2023, la météo du mois de juillet n'a pas été en notre faveur.

Fréquentation (tout confondu) du Centre Aquatique Intercommunal de Delle :



Fréquentation du Centre Aquatique Intercommunal de Delle :

Famille	2021	2022	2023
Public	10 345	24 458	21 483
Groupes	341	998	529
Clubs	3343	6 039	9 273
Scolaires	11 999	18 870	24 202
Activités Aquagym	1 036	1 530	1 247
Activités Ecole de Natation	494	1 242	654
Activités Stage Natation	184	627	465
Activités Bébé Plouf	285	976	1 100

Fréquentation du centre aquatique Intercommunal

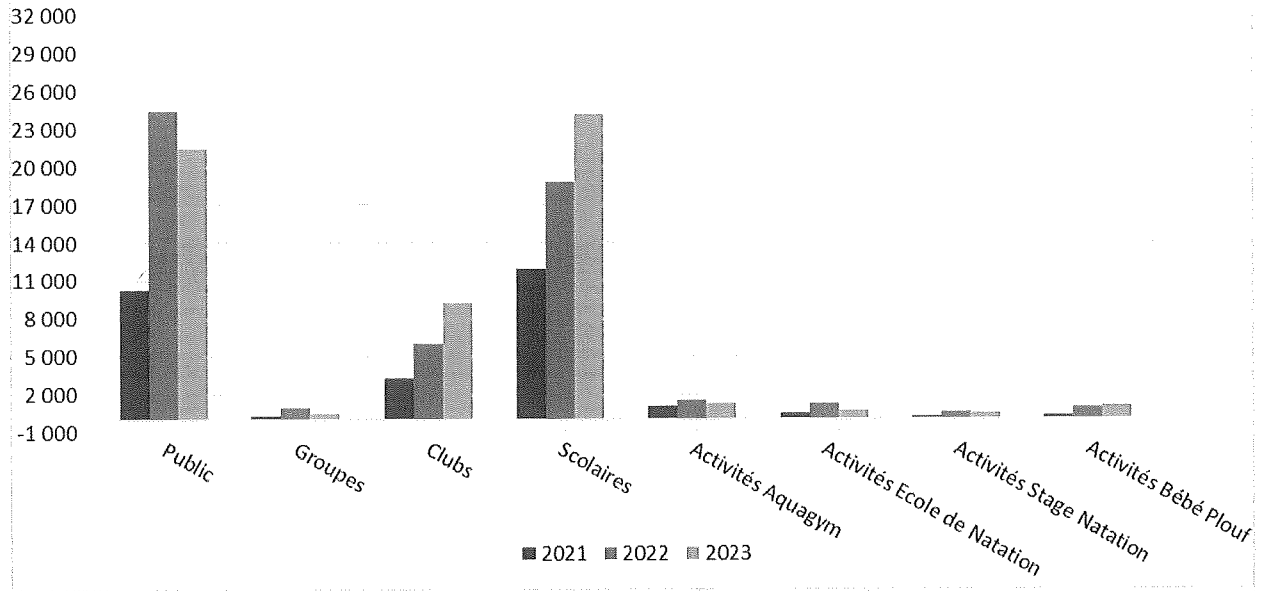
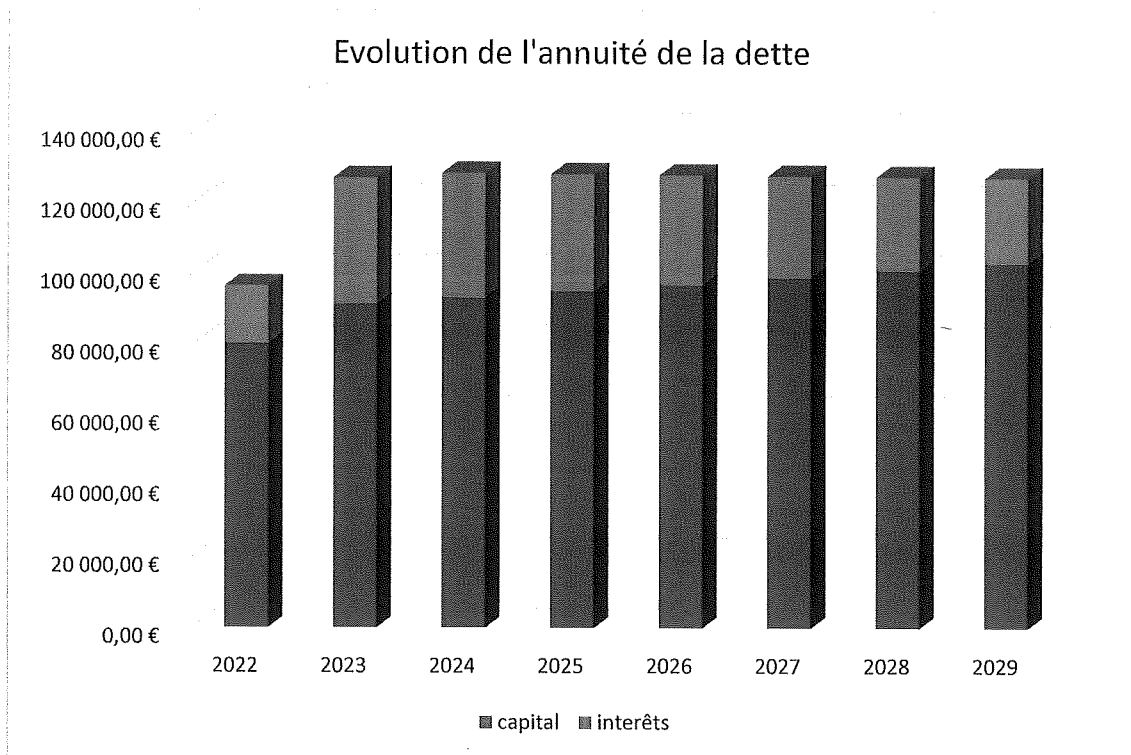


Tableau comparatif du coût de l'entrée (tarifs 2023)

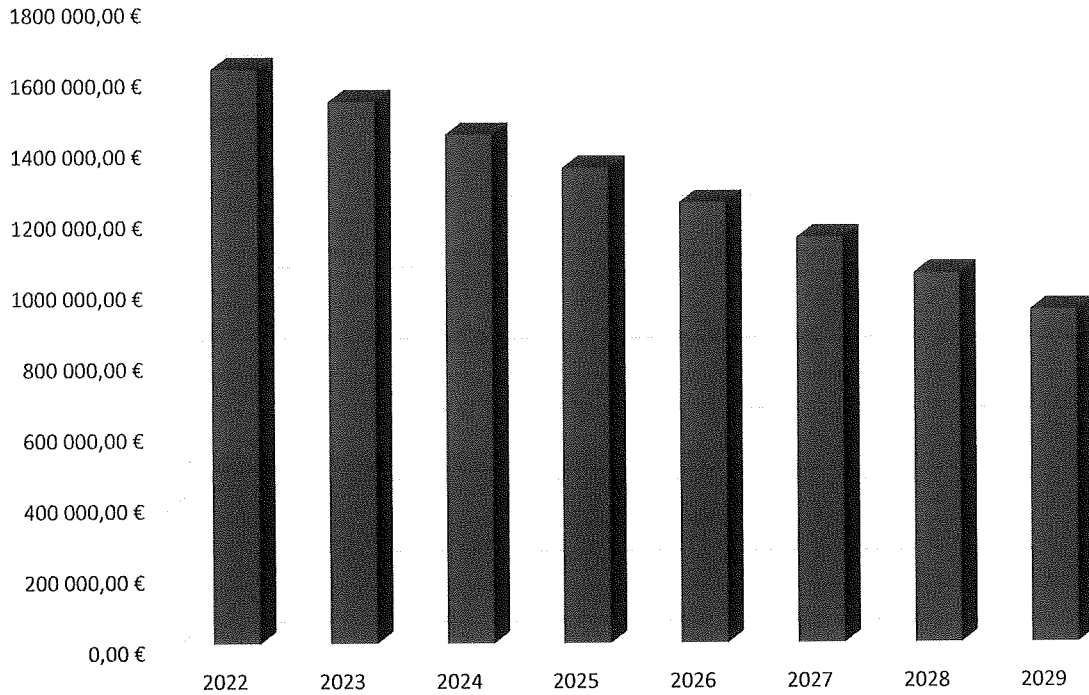
	Prix Entrée Adulte	Prix Entrée Enfant	Famille
Centre Aquatique Intercommunal	4€	3€	11€
Montbéliard	4€	3€	/
Citédo	5.50€	4€	15,50€
Valentigney	5€	4€	/
Belfort	3€	2.5€	/
Etueffont	5€	3.5€	/
Lure	3,70€	2.70€	/

État actuel de la dette

Le capital restant dû en 2023 est de 1 528 740.12€ correspondant à 5 emprunts. L'encours remboursé en 2024 sera de 128 828.52 € dont 93 507.25 € de capital et 35 321.27 € d'intérêts.



Capital restant dû



Une image du compte administratif 2023

- Un **résultat** à la section de fonctionnement de **0 €**,
- Un **résultat bénéficiaire** à la section d'investissement **37 621.49€**,
- Des **restes à réaliser** à hauteur de **23 706.00 €** en dépenses,

	Résultats 2023	Résultats 2022 reportés	Tous exercices confondus	Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2024	
Fonctionnement	0 €	0€	0€	Dépenses	23 706.00 €
Investissement	-105 422.99€	143 044.48€	37 621.49€		

Les grandes lignes du budget primitif 2024

En Fonctionnement**Les dépenses 2024 : 1 493 125 €****Dont notamment :**

Charges à caractère général	562 320€
Frais de personnel	646 000 €
Amortissement	25 000 €
Charges financières (intérêts d'emprunts)	36 321 €
Virement à la section d'investissement	246 384 €

Les recettes 2024 : 1 493 125 €**Dont notamment :**

Atténuations de charges	3 000 €
Encaissements (publics, scolaires, animations)	220 000 €
Subventions exceptionnelles	1 256 225 €

En Investissement**Les dépenses 2024 : 344 506 €****Dont notamment :**

Remboursement d'emprunts en capital	93 600 €
Immobilisations corporelles	210 906 €

Les recettes 2024 : 344 506 €**Dont notamment :**

Amortissement	25 000 €
Virement de la section de fonctionnement	246 384 €

Excédent reporté 2023	37 621 €
------------------------------	-----------------